



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget chaufferie urbaine

Compte administratif 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201568-20230329-14_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Introduction

Le budget chaufferie urbaine est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont des montants hors taxes.

Ce budget ne comprend pas de section d'investissement.

En 2022, le budget chaufferie urbaine a dégagé 65 660,56 € de recettes pour 103 047,88 € de dépenses.

Son exécution se présente ainsi, tous mouvements confondus :

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultat / solde
Fonctionnement (total)	103 047,88 €	65 660,56 €	29 159,79 €	-8 227,53 €
Total du budget chaufferie urbaine	103 047,88 €	65 660,56 €	29 159,79 €	-8 227,53 €

Le résultat de clôture s'établit donc à -8 227,53 € (avec la reprise des résultats antérieurs).

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 103 047,88 €.

	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	150 100,00 €	100 947,88 €	67,25%
Charges de personnels (chap. 012)	2 100,00 €	2 100,00 €	100,00%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	44 500,00 €	0,00 €	0,00%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	196 700,00 €	103 047,88 €	52,39%

Pour 2022, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'élève à 52.39%.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont constituées, cette année, des seules dépenses de combustibles (plaquettes de bois, gaz).

Compte tenu des multiples dysfonctionnements rencontrés depuis plusieurs mois, il a été décidé courant 2021 de ne pas payer le loyer annuel du SIEL jusqu'à la résolution des problèmes. Aucune solution n'ayant été trouvée au cours de l'année 2022, les factures émises par le SIEL restent impayées.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » correspond aux travaux d'extension du réseau pour le raccordement de nouveaux logements situés Chemin vieux. Leur paiement interviendra au cours de l'année 2023.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, se sont élevées à 65 660,56 €.

	Prévisions	Réalisations	Pourcentage de réalisation
Vente de produits fabriqués, prestations de services (chap. 70)	167 540,21 €	65 660,56 €	39,19%
TOTAL RECETTES REELLES	167 540,21 €	65 660,56 €	39,19%

Les recettes proviennent exclusivement de la vente de chaleur aux abonnés du réseau (chapitre 70).

Suite à des dysfonctionnements de multiples compteurs, la facture de clôture n'a pu être établie en décembre 2022. Cela explique la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022.